

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D276

Séance du 22 septembre 2011 - Convocation du 15 septembre 2011

Compte rendu affiché le 30 septembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Conseil Général : avenant n° au contrat pluriannuel

Par délibération en date du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le contrat pluriannuel 2009/2013 avec le Conseil Général du Rhône. Il est rappelé que l'enveloppe globale des programmes proposés était de 308 850 € sur la période du contrat.

Le Conseil Général du Rhône a actualisé les modalités de calcul des taux d'aide pour l'année 2011. Ces taux d'aide sont applicables à toutes les opérations prévues au-delà de 2011 et jusqu'à la fin du contrat en cours.

Ainsi, pour la Commune, le taux d'aide voté par le Conseil Général passe de 15 % à 20 % pour les années 2011 et suivantes. Il est rappelé que le taux initial du contrat était de 5 %.

Il convient donc de revoir la répartition du contrat tout en restant dans l'enveloppe globale votée qui, elle, ne doit pas changer. Une mise à jour des opérations intégrées au contrat est proposée en annexe à la présente délibération. Un avenant à signer avec Monsieur le Président du Conseil Général doit prendre en compte les modifications.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Général du Rhône en date du 3 septembre 2009,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2009,
- VU la proposition d'avenant basée sur les investissements et projets comme entrant dans les champs d'intervention du Conseil Général du Rhône,
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat pluriannuel 2009/2013 et à solliciter les arrêtés d'engagement des subventions pour l'année 2011.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 22 septembre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2011
- Publication ou affichage le 29/09/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 septembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.